

Le caribou boréal aux TNO

Le caribou boréal, l'une des sous-espèces du caribou des bois, est l'un des cinq types de caribous qui vivent aux Territoires du Nord-Ouest (TNO).

Il présente des différences comportementales et physiologiques lorsqu'on le compare au caribou de la toundra : son corps est plus gros, son panache est plus épais et plus large, et il vit toute l'année dans la forêt à l'est des monts Mackenzie.

Les déplacements saisonniers du caribou boréal en font un type remarquable. Au printemps, les femelles d'une harde se dispersent et mettent bas individuellement pour réduire le risque de préddation. En hiver, les caribous peuvent se rassembler en petites hardes comptant au maximum six individus.

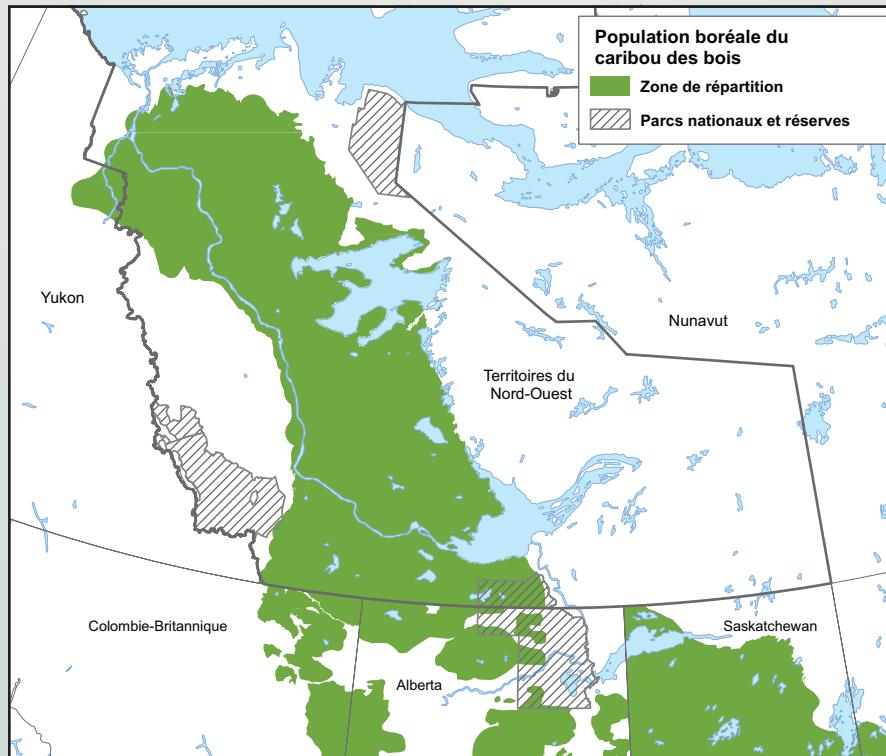
Le caribou boréal revêt une grande importance culturelle et spirituelle pour les peuples autochtones des TNO qui les chassent. Les détenteurs d'un permis de chasse pour les résidents peuvent également le chasser, jusqu'à concurrence d'une bête par année.

Espèces en péril

Le caribou boréal est inscrit sur la liste des espèces menacées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (2003) du gouvernement fédéral et de la *Loi sur les espèces en péril* (2014) des TNO.

Au Canada, la population du caribou boréal a diminué de plus de 30 % au cours des 20 dernières années, principalement à cause de la fragmentation et de la perte de son habitat.

Aux TNO, on estime qu'entre 6 000 et 7 000 caribous de la population boréale vivent en petites hardes dans une étendue de forêt boréale vaste, continue et en grande partie intacte. On considère que la population ténoise est durable au sens où son effectif est stable ou en augmentation dans la partie nord de l'aire de répartition, et en légère diminution dans le sud.



Qu'est-ce que l'habitat essentiel du caribou boréal?

L'habitat essentiel est l'habitat nécessaire à la survie et au rétablissement du caribou boréal. La Loi fédérale exige qu'au moins 65 % de chaque aire de répartition du caribou boréal au Canada reste exempt de perturbations. En date de 2017, 69 % de l'aire de répartition ténoise du caribou sont considérés comme non perturbés.

Les types de caribous aux TNO :

- de Peary
- de Dolphin-et-Union
- des montagnes du Nord
- boréal
- de la toundra (neuf hardes)

Gouvernement des
Territoires du Nord-Ouest



Le saviez-vous?

Les populations boréales et des montagnes du Nord sont deux sous-espèces du caribou des bois. Les deux sous-espèces sont de la même taille et présentent des caractéristiques physiques communes, mais se distinguent par leur habitat et leur comportement différents.

Noms autochtones du caribou boréal :

- | | | |
|---------------|-----------|-----------|
| • Sakaw atihk | • Mbedzih | • etthēn |
| • Tqdz̄i | • Medzih | • Vadzaih |
| • Tuttut | • Tuktut | • Tqdz̄ié |

Une espèce menacée

Le caribou boréal a besoin de vastes étendues de forêt intacte pour se nourrir, s'abriter et se cacher des prédateurs. Aux TNO, la plupart des perturbations de l'habitat sont causées par des incendies de forêt; les perturbations causées par l'homme sont relativement peu fréquentes. Les zones déboisées comme les routes ou les lignes de sondages sismiques facilitent l'accès à la forêt, ce qui peut rendre le caribou boréal plus vulnérable aux prédateurs et aux chasseurs. Les modifications du paysage (causées par le feu ou le développement) peuvent également fournir de la végétation aux ours, aux cerfs et aux orignaux, ce qui entraîne une augmentation des populations de prédateurs.

Août 2019

Publication du Cadre de planification de l'aire de répartition du caribou boréal

Novembre 2019

Début de la planification des aires de répartition

2019 à 2022

Élaboration des plans pour les aires de répartition des régions de Wek'èezhìi et du sud des TNO

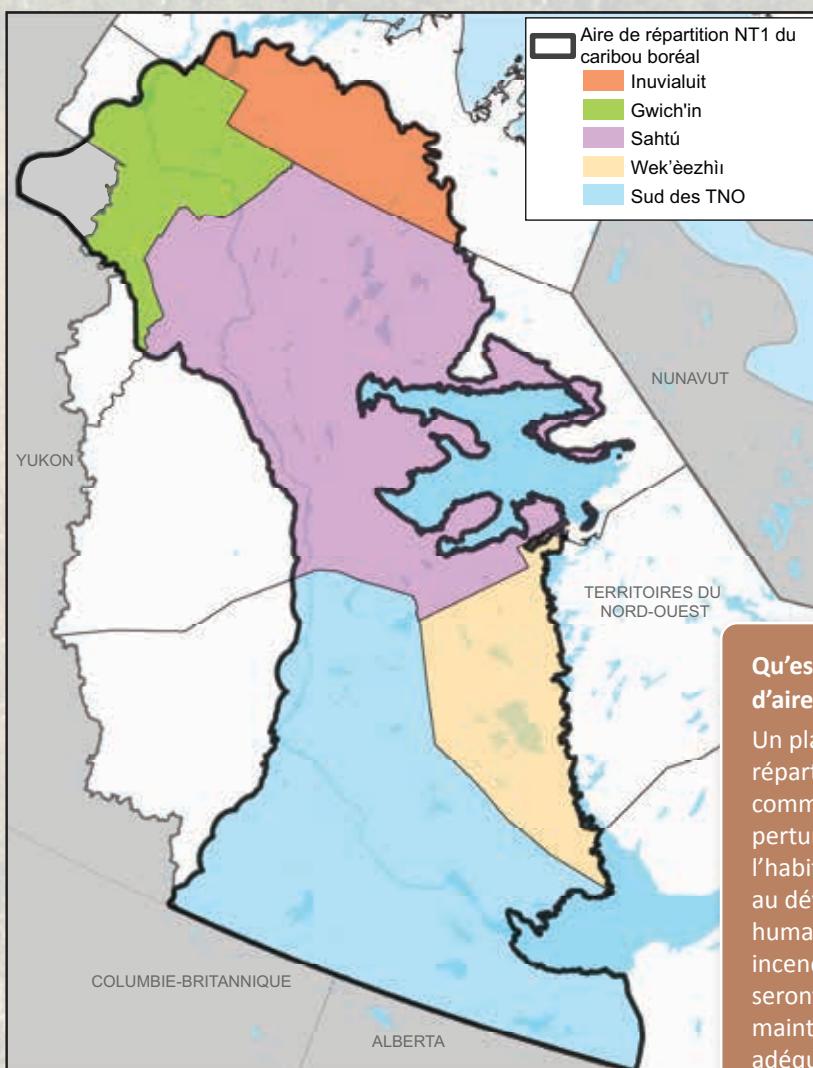
2020 à 2023

Élaboration des plans pour les aires de répartition de la région du Sahtú et de la région des Gwich'in et des Inuvialuits

Protection et rétablissement

Le GTNO et ses partenaires de cogestion ont rédigé un programme de rétablissement pour le caribou boréal aux TNO. Notre programme, harmonisé avec le programme national de rétablissement, est d'assurer la présence d'une population boréale du caribou saine et durable dans l'ensemble de son aire de répartition aux TNO, de façon à offrir des possibilités d'exploitation aux générations actuelles et à venir.

Les deux programmes de rétablissement s'appuient sur des plans pour les aires de répartition conçus afin de gérer les perturbations du paysage et de protéger l'habitat essentiel du caribou. Un Cadre de planification de l'aire de répartition du caribou boréal, rendu public en août 2019, fournit une feuille de route pour la rédaction de cinq plans régionaux. Le GTNO travaille actuellement avec ses partenaires de cogestion de toutes les régions des TNO à la rédaction de plans pour les aires de répartition qui tiennent compte des meilleures connaissances scientifiques, locales et traditionnelles disponibles.



Qu'est-ce qu'un plan d'aire de répartition?

Un plan d'aire de répartition décrit comment les perturbations de l'habitat attribuables au développement humain et aux incendies de forêt seront gérées afin de maintenir un habitat adéquat pour le caribou boréal.